



Commune de  
**Granges-Paccot**

**ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE  
DU  
25 SEPTEMBRE 2017**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10.10.17 / Point de PV no 1246

**Présidence** : M. René Schneuwly, Syndic

**Présences** : 138 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale extraordinaire à 20.00 et souhaite, au nom du Conseil communal, la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de M. Dominique Romanens, Mme Laura Nolfo et M. Jacques Amrein pour cause de maladie ou d'autres obligations, mais également M. Jean-Marc Page, M. Remi Papaux, M. Jean-Marie Emmenegger, M. Jean-Claude Jaquet et M. Robert Perler, membre du Conseil communal.

M. Schneuwly salue la présence de Mme Delphine Bulliard, journaliste à Radio Fribourg, ainsi que MM. Michel Thierrin et Alexandre Rigolet de la Commission financière (ComFin).

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 8 septembre 2017, par envoi du tout ménage et par affichage au pilier public le 8 septembre 2017 également.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mai 2017  
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site Internet de la Commune.
2. Investissements 2017
  - 2.1. Crédit d'investissement relatif à la réaffectation de l'Ecole du Lavapesson pour la Crèche du Mille-Pattes ainsi que pour l'Ecole maternelle et la Halte-Garderie Pain d'Epices
  - 2.2. Crédit d'investissement relatif à la mise en zone 30 km/h de la Rte de Chavully
  - 2.3. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Divers

### **SCRUTATEURS**

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Roland Dévaud, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, Mme Claire Overney. En cas de vote à bulletin secret, Mme Virginie Khuu, Assistante de direction, se joindra aux scrutateurs.

### **LISTE DES PRESENCES**

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 138 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

### **ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre

l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

## **1. PROCES-VERBAL DU 29.05.2017**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mai 2017 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 20 juin 2017 et était à disposition à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

## **2. INVESTISSEMENTS 2017**

### **2.1. Crédit d'investissement relatif à la réaffectation de l'Ecole du Lavapesson pour la Crèche du Mille-Pattes ainsi que pour l'Ecole maternelle et la Halte-Garderie Pain d'Epices**

M. Schneuwly passe la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge des Affaires sociales.

Faisant suite à l'augmentation constante des demandes de places d'accueil en crèche au sein de notre population ainsi qu'aux résultats du sondage obligatoire de 2016 demandé par le Service de l'enfance et de la jeunesse sur l'accueil extra-familial de jour, il s'avère nécessaire de créer 12 places de crèche supplémentaires. Actuellement, notre Crèche communale dispose de 20 places, accueille environ 35 enfants alors qu'environ 40 enfants doivent se rendre dans d'autres crèches.

Afin de répondre à cette demande, nous prévoyons de transformer l'ancienne Ecole du Lavapesson, laquelle a fermé ses portes suite à l'ouverture du Complexe scolaire de Chavully, pour installer la Crèche communale ainsi que l'Ecole maternelle et la Halte-garderie. Une synergie entre les deux structures sera créée, ce bâtiment cher à nos concitoyens conservant en outre sa vocation d'intérêt public.

Le projet élaboré par l'Atelier d'architecture Jacques Ayer, de Granges-Paccot, se présente ainsi :

Au rez-de-chaussée inférieur se trouvent les locaux de l'Ecole maternelle et de la Halte-Garderie Pain d'Epices avec une grande salle modulable en deux plus petites, une petite cuisine pour les ateliers pâtisserie et un accès direct sur l'extérieur. Une douzaine d'enfants peuvent y être réunis.

Au rez-de-chaussée supérieur se trouve l'étage des 0-18 mois avec deux groupes pouvant accueillir un total de 16 enfants. Cet étage comporte des salles de jeux, des salles de sieste, un réfectoire, une cuisine et une salle de repos pour le personnel.

Au 1er étage trouveront place les + de 18 mois avec également deux groupes, pouvant accueillir jusqu'à 14 enfants chacun. Cet étage comprend des salles de jeux, des salles de sieste, le bureau de la directrice et un vestiaire pour le personnel.

La parcelle dispose d'un grand jardin et d'une large place dont les enfants pourront profiter pleinement.

Dans les combles, un appartement de 4 pièces pourra être aménagé et mis en location.

Les différents travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'Ecole du Lavapesson sont devisés de la manière suivante :

| <b>Coûts estimatifs pour la réaffectation du bâtiment de l'Ecole du Lavapesson afin d'y intégrer la Crèche du Mille-Pattes ainsi que l'Ecole maternelle et la Halte-Garderie Pain d'Epices</b> |            |                     |
|--|------------|---------------------|
| <b>Crèche et maternelle</b>  |            |                     |
| Aménagements et honoraires   | CHF        | 959'500.00          |
| Aménagements extérieurs  | CHF        | 235'000.00          |
| Autorisations et taxes   | CHF        | 43'500.00           |
| Réserve  | CHF        | 100'000.00          |
| <b>Sous-total Crèche et maternelle</b>   | <b>CHF</b> | <b>1'338'000.00</b> |
| <b>Appartement</b>   |            |                     |
| Aménagements   | CHF        | 231'000.00          |
| Réserve  | CHF        | 10'000.00           |
| <b>Sous-total appartement</b>  | <b>CHF</b> | <b>241'000.00</b>   |
| <b>TOTAL (TTC)</b>   | <b>CHF</b> | <b>1'579'000.00</b> |

#### **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'600'000.00 pour la réaffectation du bâtiment de l'Ecole du Lavapesson pour la Crèche du Mille-Pattes ainsi que l'Ecole maternelle et la Halte-Garderie Pain d'Epices. Le financement sera assuré par les recettes courantes ainsi que par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie Mme Kolly pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Michel Thierrin, Président de la ComFin, pour son rapport.

M. Thierrin informe que la Commission financière a étudié avec soin le projet de réaffectation de l'Ecole du Lavapesson pour la Crèche du Mille-Pattes ainsi que pour l'Ecole maternelle et la Halte-Garderie Pain d'Epices. La ComFin préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 1'600'000.00 pour la réaffectation du bâtiment de l'Ecole du Lavapesson. Le financement sera assuré par les recettes courantes ainsi que par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion en précisant que les intervenants devront attendre que le micro vienne à eux à défaut de quoi leur déclaration ne pourrait pas être bien reproduite.

La parole est donnée à M. Marc André Miserez.

M. Miserez avoue être un peu étonné en découvrant le message pour cet objet. En effet, il possède une formation de journaliste, il a pratiqué la presse locale pendant 10 ans entre les cantons de Vaud et du Valais, il a assisté à des centaines d'assemblées de ce type-là dans toutes sortes de communes : des grandes, des petites, certaines avec des parlements élus, d'autres avec des parlements populaires comme cela est le cas à Granges-Paccot. Que l'assemblée le croit ou non, il n'a jamais vu qu'on vienne demander un crédit, qui équivaut à un dixième du budget annuel de la Commune, avec un message tenant entièrement sur une page A4. Il trouve que ce message est pour le moins lacunaire. Il aimerait qu'on lui explique, par exemple, puisqu'il y a eu un appel d'offres, quelles étaient les autres offres ? Etaient-elles moins chères ? Etaient-elles plus chères ? N'étaient-elles pas adaptées ? Il aimerait qu'on lui explique aussi pourquoi – la Crèche est trop

petite, personne ne va venir le contester – elle doit être placée au Lavapesson, soit un endroit où la maman qui a un petit, un moyen à Chavully et un grand à Chantemerle devra ajouter encore une station à son périple quotidien pour emmener son enfant dans les structures de la Commune qui, par ailleurs, sont excellentes. Il aimerait aussi qu'on lui explique où est le jardin, car il n'en a pas vu. Un grand jardin ? Oui, il y a une place devant, mais il ne voit pas de jardin. M. Miserez continue en expliquant que leurs 2 enfants ont fréquenté la Crèche du Mille-Pattes, dont il ne peut que féliciter ses services et remercier ces dames qui font un travail remarquable pour un salaire dont la plupart des hommes ne voudrait pas. Ces dames ont l'habitude de sortir les enfants ; ils sont promenés, qu'il fasse beau ou qu'il neige, pour les habituer à faire des batailles de boules de neige. Par conséquent, il aimerait qu'on lui explique où sera-t-il possible de promener les enfants au Lavapesson. Il y a en bas dans le trou, sous le Pont de la Rte de Morat, il y a en haut sur la route avec les trottoirs, il sera éventuellement possible de faire un jeu de piste sur le parking du Groupe E. Il demande donc à l'Assemblée de bien réfléchir avant de lever la main comme un seul homme. Faut-il vraiment investir CHF 1'600'000.00 pour un projet qui lui paraît aussi lacunaire ?

Beaucoup de questions auxquelles M. Schneuwly va tenter de répondre en racontant d'abord une belle histoire, celle du Lavapesson, afin de remettre un peu les choses dans leur contexte et lui expliquer pourquoi le Conseil communal en est arrivé à ce choix. Cela remonte à 1903. Il faut savoir qu'en 1903, les enfants de Granges-Paccot, qui représentaient les 3/5 des effectifs scolaires des communes de Granges-Paccot et Givisiez, se rendaient à l'école à Givisiez, à la Rte d'Affry, où se trouve l'Administration communale de Givisiez et actuellement la résidence Le Manoir. Un problème s'est fait ressentir au sujet des effectifs et de l'augmentation des besoins de nouvelles classes. Une discussion s'est entamée entre les Conseillers communaux de Givisiez et de Granges-Paccot, ceux de Givisiez voulant agrandir les surfaces à Givisiez, contrairement à ceux de Granges-Paccot qui désiraient un compromis, lequel se trouvait à la hauteur des terrains de football du FC Granges-Paccot et qui se situait au milieu des 2 communes de Givisiez et de Granges-Paccot. Refus de l'autorité communale de Givisiez et recours du Conseil communal de Granges-Paccot auprès du Conseil d'Etat qui lui donne raison et qui l'autorise à construire sa propre école, c'était celle du Lavapesson située à l'époque dans le quartier d'Agy. Ce bâtiment historique marque la première pierre d'autonomie de la Commune de Granges-Paccot et c'est un bâtiment auquel il y a un attachement. Face au développement et à la construction de l'Ecole de Chavully, la question s'est posée du devenir de l'Ecole du Lavapesson, l'idée étant, pour des questions purement financières, de savoir s'il fallait vendre cet immeuble. Le Conseil communal a tout de suite senti que ce n'était pas le désir des citoyens, lesquels sont attachés à leur patrimoine, et qu'une autre solution devait être trouvée. Ce bâtiment comporte exactement le nombre de surfaces, aussi bien intérieures qu'extérieures, pour accueillir tous les enfants demandeurs de place de crèche et en même temps l'école maternelle et la halte-garderie. C'est une solution idéale de regroupement par rapport à la solution de Chantemerle, laquelle a bien été utilisée, mais qui ne permet pas de satisfaire aux besoins. Aujourd'hui, il y a plus de la moitié des parents ayant des enfants en âge de crèche, qui doivent amener leurs enfants dans d'autres localités telles que Corminboeuf, Givisiez ou Fribourg, ce qui n'est pas idéal, y compris au niveau des coûts que cela comporte pour les citoyens de Granges-Paccot. Voilà une première explication du choix de cet emplacement parce que le Conseil communal se doit de conserver une utilité publique à ce bâtiment, une affectation d'intérêt général doit être également maintenue et quoi de mieux que ce regroupement qui doit intervenir. M. Miserez a parlé des places au niveau des jeux. Habitant juste en face, M. Schneuwly voit bien ce qui se passe ; il y a une surface supérieure à 3'000 m<sup>2</sup> et, à l'arrière, une place importante est engazonnée. Au niveau du message, des aménagements extérieurs sont devisés à plus de CHF 200'000.00. M. Miserez doit bien se rendre compte que tout va être entrepris pour offrir un confort maximum aux enfants. M. Schneuwly tient à préciser aussi, et cela lui paraît important dans un état de droit, qu'un changement d'affectation intervient au niveau de cet emplacement qui doit faire l'objet d'une autorisation de construire et d'études qui sont faites notamment au niveau de la mobilité et sous la surveillance extrêmement stricte du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Ce soir, il appartient de décider si la population de Granges-Paccot veut conserver cette autonomie au niveau de la Crèche, si la population veut conserver cet objet dans notre patrimoine. Si la solution proposée n'est pas satisfaisante, il existe des moyens de recours ou d'oppositions qui existent au moment de la mise à l'enquête publique. Le Conseil communal ne va pas entreprendre de telles études, un montant au niveau des autorisations étant prévu pour plus de CHF 40'000.00 dans le message, sans savoir si, sur le principe, les citoyennes et citoyens de cette Commune ne sont pas d'accord avec ce transfert. Au niveau de la mobilité, M. Schneuwly ne veut pas entrer dans les détails, car il n'est pas ingénieur de trafic. Ce qu'il sait, de manière certaine, en fonction de l'arrivée des automobiles telle que cela a été décrit par les collaboratrices et les collaborateurs de la Crèche, il est sans autre possible

d'aménager des solutions confortables qui permettront aux parents de déposer leurs enfants et de les accompagner sans difficulté. M. Schneuwly relève enfin que c'est un projet bien ficelé et pensé.

Il passe la parole à M. Bernard Emonet.

M. Emonet précise qu'il prend la parole en tant que citoyen et s'adresse à M. Miserez, lequel s'est exprimé en tant que journaliste, il l'a bien compris. Mais M. Emonet souhaite que M. Miserez fasse un discours en tant que citoyen. Et en tant que citoyen, M. Miserez a critiqué la légèreté du projet. Pour avoir participé – et participe encore – à la Commission de bâtisse de l'Ecole de Chavully, dont il ne va rien dévoiler, il peut dire que le travail se fait sérieusement et que les budgets sont respectés ; il y a même de très bonnes et d'heureuses surprises. Par conséquent, M. Emonet fait entièrement confiance au projet présenté et est persuadé que, comme l'a relevé M. Schneuwly, le Conseil communal procède pas par pas. Il rend attentif de ne pas tomber dans l'extrême, car cela serait dommage.

M. Schneuwly remercie M. Emonet, lequel est applaudi, et passe à nouveau la parole à M. Miserez.

En tant que citoyen, qui a une expérience professionnelle de journaliste et qui connaît un peu le fonctionnement de la démocratie dans nos cantons romands, M. Miserez fait une entière confiance au Conseil communal, mais selon lui, procéder au vote de ce projet, aujourd'hui, c'est voter un chèque en blanc. La population ne sait absolument pas à quoi vont ressembler les aménagements. Des plans sont affichés au fond de la salle indiquant des volumes, mais CHF 1'600'000.00, c'est 1/10 du budget annuel de la Commune. Il est évident qu'il faut une nouvelle Crèche et, à son avis, sa situation actuelle est l'emplacement idéal. Les locaux de Chantemerle ne laissent-ils vraiment aucune place pour un agrandissement ou un déplacement de la Crèche actuelle sachant qu'une partie de l'Accueil extrascolaire (AES), et non pas l'entier comme il le croyait, va déménager à Chavully.

Quant à la question sur un appel d'offres, M. Schneuwly précise que les appels d'offres sont faits selon la législation sur les marchés publics à partir d'honoraires qui dépassent les CHF 200'000.00. Par rapport aux chiffres, il rappelle que le budget total du Complexe scolaire de Chavully, comprenant l'acquisition de terrains, représente CHF 32'000'000.00, soit 2 fois le budget annuel de la Commune. Si le Conseil communal agissait avec légèreté, un tel complexe n'aurait pas pu être réalisé, lequel va même au-delà des besoins, mais qui les anticipe. S'agissant des locaux, M. Miserez doit bien se douter qu'il ne s'agit pas uniquement de la Crèche et des structures d'accueil de la petite enfance qui sont en cause ; il y a également une Administration communale, une Bibliothèque et une Ludothèque communales qui ont besoin d'extension. La population et les besoins augmentent, ces services doivent être rendus et pourront l'être grâce aux surfaces qui se libèrent. Pas toutes, car lorsqu'il a été interrogé par le journal La Liberté, il ne semblait plus y avoir d'AES à Chantemerle, or il y aura encore un AES à Chantemerle. Il ne s'agit là qu'un des éléments à prendre en considération. Des services ont besoin de place à cet endroit également pour des extensions. L'Administration communale ne va pas être déplacée à l'Ecole du Lavapesson alors que tout est en place à Chantemerle. Il en va de même pour la Bibliothèque et la Ludothèque. Une vision d'ensemble doit être effectuée. Le Conseil communal ne vit pas dans une tour d'ivoire ; ses membres sont atteignables, même leurs numéros de portable figurent dans les informations communales. M. Schneuwly n'a jamais reçu un appel de M. Miserez afin de lui fournir des explications ce qu'il regrette. M. Schneuwly a pour habitude de toujours réagir de manière sereine face à l'adversité et il continuera d'adopter cette attitude. Contrairement à ce que M. Miserez pense, c'est un projet qui a été étudié. Est-ce que M. Miserez pense que les collaboratrices et les collaborateurs de la Crèche n'ont pas participé, d'une manière importante, à ce qui a été fait ? Est-ce que M. Miserez pense que le SEJ n'a pas été sollicité ? M. Miserez connaît le métier de journaliste, M. Schneuwly connaît l'activité communale, car il la pratique depuis un certain temps, mais également le droit. M. Schneuwly ajoute que le Conseil communal n'a pas l'habitude de demander des chèques en blanc. Si le Complexe de Chavully a pu être réalisé, c'est que les chèques étaient bien remplis et utilisés.

Mme Sarah Progin prend la parole au sujet de 2 questions. La première concerne le poste « aménagements et honoraires » dont CHF 959'500.00 ont été inscrits. Elle souhaite connaître à combien se montent les honoraires et obtenir plus de détails. Mme Progin se demande également s'il est logique de mettre les enfants qui marchent au 1<sup>er</sup> étage et les bébés au rez-de-chaussée alors que les grands enfants devront emprunter toute la journée les escaliers.

M. Schneuwly répond qu'il n'a pas été précisé qu'un ascenseur va être installé de manière à pouvoir monter les poussettes des enfants en bas âge. Quant aux honoraires, ils représentent moins de 10% du montant articulé pour ce poste.

La parole est demandée par M. Jacques Ayer, auteur du projet.

M. Ayer est en mesure de donner plus de renseignements et des chiffres assez précis. Tout d'abord, en tant qu'architecte, il tient à relever son attachement à la réhabilitation des anciens bâtiments. Avec ce projet, le m<sup>3</sup> s'élève à CHF 485.00 pour la réhabilitation d'un bâtiment existant. En comparaison, une école neuve ou une villa coûte entre CHF 600.00/m<sup>3</sup> (villa bon marché) et CHF 800.00/m<sup>3</sup> (école), ces chiffres pouvant donner une échelle de la transformation qui va être effectuée. Pour la partie appartement, le m<sup>3</sup> est moindre, soit CHF 425.00/m<sup>3</sup> pour une réfection de toiture sommaire, une isolation ainsi que le nécessaire normal (cuisine, peinture, etc.). Concernant les honoraires, c'est simple : M. Ayer touche CHF 70'000.00 pour la partie école et CHF 30'000.00 pour la partie appartement, soit CHF 100'000.00.

M. Schneuwly remercie M. Ayer pour son intervention et passe la parole à M. Laurent Bronchi.

M. Bronchi prend la parole en tant que Président du Conseil de la Fondation de la petite enfance de Granges-Paccot dont la Crèche du Mille-Pattes fait partie. Il a donc eu l'occasion de suivre ce projet depuis le début en tant qu'intervenant lors des séances du comité qui ont lieu chaque mois. Il tient vraiment à remercier Mme Kolly pour le sérieux de son travail, son enthousiasme et son souci constant d'associer le personnel de la Crèche qui fait encore partie du processus d'amélioration des locaux. M. Bronchi relève que les dossiers doivent avancer, des parents reprochant parfois plus tard que des établissements ne sont pas complètement terminés lorsque ces derniers doivent ouvrir, et met en évidence la difficulté de contenter tout le monde. En tant que citoyen, il a aussi pu découvrir les impératifs financiers. En effet, il est papa d'enfants fréquentant la Crèche du Mille-Pattes, domicilié dans cette Commune pour laquelle il ne manque pas de donner son avis, lequel n'est pas toujours le même que celui de M. Schneuwly, mais a décidé de s'engager. Vu de l'intérieur, il tient vraiment à rassurer tout le monde quant à ce projet qui n'a rien de fantaisiste, tout étant entrepris afin de maîtriser les dépenses. M. Bronchi avait vraiment décidé de remercier Mme Kolly et il croit, en tant que citoyen aussi, qu'il ne faut pas tout mélanger. En effet, à son sens, s'il n'y avait pas d'autres éléments en jeu ce soir, la salle ne serait pas aussi remplie et on ne parlerait pas autant de ce projet.

M. Bronchi est applaudi et M. Schneuwly reprend la parole en précisant qu'il peut en dire plus sans trahir de secrets. En effet, l'autre projet présenté par un autre bureau coûtait un tiers plus cher. En faisant le calcul à partir de CHF 1'600'000.00, il est possible de remarquer à quel point le Conseil communal a été soucieux sous cet angle également.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly clôt la discussion et procède au vote.

L'Assemblée approuve à la majorité (122 voix contre 3 voix) le crédit d'investissement de CHF 1'600'000.00 pour la réaffectation du bâtiment de l'Ecole du Lavapesson pour la Crèche du Mille-Pattes ainsi que l'Ecole maternelle et la Halte-Garderie Pain d'Epices. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

## **2.2. Crédit d'investissement relatif à la mise en zone 30 km/h de la Rte de Chavully**

En préambule, M. Schneuwly précise que, dans le cadre de l'examen de cette situation, le Conseil communal a voulu corriger la dernière décision rendue par le Service des ponts et chaussées (SPC). Lorsqu'ont été mises à l'enquête les zones 30 km/h de Chantemerle et de la Chenevière en même temps que l'interdiction des poids lourds, le SPC avait quelque peu réduit la zone 30 km/h, soit environ 300 m avant le giratoire de Chavully et un tronçon un peu plus long entre l'intersection de la Rte de Chavully et la route cantonale. Le Conseil communal a aussi profité de l'occasion pour rétablir la situation et faire en sorte que l'ensemble de ce circuit soit à 30 km/h, le secteur de Chavully faisant partie de cette analyse globale qui fera l'objet d'une prochaine publication.

M. Schneuwly cède la parole à M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal en charge des routes.

La Route de Chavully, située entre les routes de Chantemerle et de la Chenevière, dessert directement le nouveau Complexe scolaire de Chavully (CSC), lequel a ouvert ses portes le 24 août dernier pour y accueillir 320 élèves. Compte tenu de ce développement et de la sécurité dont les (très) jeunes utilisateurs de ce complexe doivent pouvoir bénéficier, la Commune de Granges-Paccot a décidé d'y aménager une zone de modération à 30 km/h complétant les zones 30 km/h déjà existantes.

Les mesures de signalisation et de génie civil ont été mises à l'enquête par la Commune de Granges-Paccot et publiées dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 7 juillet 2017. Le dispositif de modération de trafic sera accompagné de la mise en conformité des arrêts de bus desservant également le CSC. Celui vers Givisiez sera réalisé en continuité de la place de parc de Chavully récemment agrandie et celui vers Fribourg sera reculé, les arrêts devant se faire face.

Il précise encore que le bureau Team+ a réalisé une partie du travail concernant les mesures du 30 km/h, le bureau CSD Ingénieurs SA s'étant chargé de la partie technique.

L'étude réalisée par le bureau CSD Ingénieurs SA à Granges-Paccot a permis l'élaboration du devis suivant :

| <b>Aménagement de la zone 30 km/h de Chavully et mise en conformité des arrêts de bus</b> |  |  |            |                   |
|---|--|--|------------|-------------------|
| Elaboration du projet et étude de circulation   |  |  | CHF        | 29'000.00         |
| Génie civil   |  |  | CHF        | 52'000.00         |
| Signalisation et marquage<br>y compris le revêtement couleur « Granoplast »               |  |  | CHF        | 57'000.00         |
| Abris-bus   |  |  | CHF        | 19'000.00         |
| Direction des travaux   |  |  | CHF        | 13'000.00         |
| Divers et imprévus  |  |  | CHF        | 15'000.00         |
| TVA et arrondi  |  |  | CHF        | 15'000.00         |
| <b>TOTAL TTC</b>  |  |  | <b>CHF</b> | <b>200'000.00</b> |

#### **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.00 pour la mise en place des différentes mesures d'aménagement d'une zone 30 km/h sur la Route de Chavully et la mise en conformité des arrêts de bus. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Barras précise encore que ce projet a demandé beaucoup de travail. Comme l'a déjà relevé M. Schneuwly, il s'agissait d'une synergie entre la Rte de Chantemerle et la Rte de la Chenevière ; différents comptages, lesquels ont pris beaucoup de temps, ont été demandés afin d'obtenir l'autorisation du SPC, du Service de la mobilité (SMo) pour arriver au projet présenté ce soir.

M. Schneuwly remercie M. Barras et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Thierrin, Président de la ComFin, pour son préavis.

La Commission financière a étudié le message relatif à l'aménagement de la zone 30km/h de Chavully et de la mise en conformité des arrêts de bus desservant le nouveau Complexe scolaire de Chavully et préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 200'000.00. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est donnée à Mme Line Thalmann.

Mme Thalmann trouve qu'une mise en zone 30 km/h de cette route est plus que justifiée et demande toutefois au Conseil communal d'aller un pas plus loin en sécurisant le Pont de Chavully. En effet, le Pont de Chantemerle possède des grillages et elle est d'avis que celui de Chavully devrait aussi être sécurisé, de petits enfants empruntant également ce Pont.

M. Schneuwly répond que c'est une très bonne question, laquelle a été posée à l'Office fédéral des routes (OFROU), autorité compétente en la matière. L'OFROU a assuré au Conseil communal la parfaite conformité de l'installation en l'état. S'il y a un examen auquel peut se livrer la Commune à côté d'autres, c'est certainement celui-ci. L'OFROU considérant que l'ouvrage est conforme, ce dernier n'entrera pas en matière sur une compensation de sorte que cette sécurisation sera à la charge de la Commune. S'agissant d'une question de sécurité, cette dépense sera sans doute faite.

La parole est demandée par M. Ludovic Guignet.

M. Guignet ne remet pas en cause la mise en zone 30 km/h de Chavully, mais à une remarque quant au déplacement de l'arrêt, même si celle-ci s'avère personnelle. Autant l'arrêt du bus est rapproché de l'Ecole de Chavully, autant cet arrêt est éloigné de la partie des habitations en direction de Fribourg, lesquelles se retrouvent à effectuer 250 m à pied 2 fois par jour à des horaires difficiles. M. Guignet n'a pas étudié le projet, mais ce déplacement lui paraît peut-être un peu lointain et propose de le placer au début des places de parc au lieu de le placer à la fin des places de parc, laissant toutefois les spécialistes se pencher sur cette question.

M. Schneuwly répond que l'emplacement de l'arrêt de bus est une exigence qui a été posée par les services de l'Etat. Cette idée d'emplacement n'était pas forcément prévue au départ, mais a été imposée de cette façon-là.

M. Schneuwly passe la parole à Mme Bettina Gruber Haberditz.

Mme Gruber Haberditz souhaiterait être rassurée quant aux besoins des personnes à mobilité réduite, en particulier à la visibilité des horaires. En effet, elle a déjà pu constater dans d'autres communes, sur des ouvrages récents, des horaires mieux accessibles.

M. Barras remercie Mme Gruber Haberditz pour cette très bonne question à laquelle le Conseil communal a pensé. Les abris de bus prévus à Chavully seront exactement les mêmes que celui situé en montant Chamblieux comportant les 16 cm pour les chaises roulantes et la profondeur de 290 cm pour pouvoir effectuer un virage. De plus, des marquages au sol pour les personnes malvoyantes sont également prévus.

Mme Gruber Haberditz précise encore que l'emplacement de l'horaire des bus est important, car elle a remarqué l'affichage de certains horaires derrière les bancs ce qui est totalement inutile pour les personnes à mobilité réduite.

M. Barras ne s'est pas encore soucié de cet élément, mais tiendra compte de sa remarque afin de placer l'horaire des bus de manière optimale pour tous.

La parole est demandée par M. César Perpignan qui souhaite savoir si la bosse, liée à l'arrêt de bus actuel, va demeurer. M. Barras explique que cette question a été étudiée avec le SMO et ne pourra être supprimée, mais diminuée afin qu'elle soit plus douce.

M. Perpignan s'étonne, car pour lui, cette bosse est liée à l'arrêt de bus. M. Barras explique que cette bosse signale l'entrée d'une zone 30 km/h d'autant plus qu'une école se situe sur le tronçon. Ainsi, la bosse marque clairement l'entrée dans une zone où l'automobiliste doit être attentif, un rétrécissement pour le bus étant également prévu. Pour ces raisons, le SMO a accepté de la diminuer, mais pas de la supprimer.

La parole est donnée à Mme Nadège Thévoz.

Mme Thévoz souhaite savoir si, lors du marquage, des passages pour piétons sont prévus. M. Schneuwly répond que c'est la législation sur la circulation routière qui définit les règles ; il n'est non seulement pas prévu de marquer des passages pour piétons et ceux marqués sur les autres zones 30 km/h de la Commune devront être supprimés. En Ville de Fribourg, il peut être constaté

que dans aucune zone 30 km/h, un passage sécurisé n'est marqué. Telle est la situation dans une zone 30 km/h. En effet, l'automobiliste, à 30 km/h, a une distance d'arrêt relativement faible. La législation étant claire, du moment où est introduite une zone 30 km/h, les passages sécurisés sont supprimés.

Mme Thévoz signale que devant l'Ecole de Chantemerle, il y en a un depuis des années malgré la mise en zone 30 km/h de cette route. M. Schneuwly explique que des mesures ont été introduites à titre provisoire il y a 5 ou 6 ans. Une procédure de recours a duré 2 à 3 ans, y compris toutes les études qu'il a fallu mener pour arriver à cette situation de 30 km/h sur l'ensemble du secteur, raison pour laquelle la Commune de Granges-Paccot, avec ces passages pour piétons, est dans l'illégalité.

Mme Thévoz comprend alors qu'il faut expliquer aux enfants de 4 ans qu'à ces endroits, il est autorisé de traverser où ils veulent, qui plus est, devant une école, mais pas ailleurs. Elle demande s'il n'est pas possible de marquer un passage pour piétons devant l'Ecole de Chavully comme devant un home ou un hôpital. Il lui semble logique d'expliquer aux enfants qu'on traverse un passage pour piétons et trouve que ça n'a aucun sens de ne pas en marquer un devant une école, l'école étant l'endroit où on apprend. M. Schneuwly a donné l'explication qu'il pouvait donner, mais il fait savoir à Mme Thévoz que son approche de la question diffère largement de celle du législateur fédéral. Il relève qu'il y a d'autres sujets pour lesquels la pratique de la Commune se situe à la limite de la légalité tels que le traitement des déchets ou autres petits avantages communaux.

La parole est demandée par M. Davide Zanetti.

Par rapport à la sécurité des enfants, par rapport aux explications, M. Zanetti constate qu'à 30 km/h, il n'y a pas de marquage. En revanche, dans une zone 20 km/h, le piéton est prioritaire. En raison de la présence d'une école, il se demande s'il n'est pas envisageable de mettre 200 m à 20 km/h. Toujours selon la législation sur la circulation, M. Schneuwly répond que la zone 20 km/h est une zone dite de rencontres. L'aménagement d'une zone de rencontres suppose des conditions qui, en l'espèce, n'étaient pas réunies. Cette question de la zone de rencontres a aussi été posée, mais n'a pas été admise au niveau du SMO. M. Schneuwly relève toutefois que cette remarque est logique. Il a lui-même des petits-enfants, cette situation l'inquiète.

M. Schneuwly passe la parole à M. Bruno Egger.

M. Egger habite au bord de la Rte de Chantemerle et, régulièrement, il travaille dans son jardin depuis lequel il s'aperçoit que les automobilistes ne respectent de loin pas la vitesse de 30 km/h. Il n'y a pas besoin de poser un radar pour constater ces excès de vitesse. De plus, beaucoup d'enfants empruntent le trottoir, lequel est assez étroit, et trouve la vitesse de 30 km/h limite. Il incite les autorités à demander plus de contrôles.

M. Schneuwly répond qu'une vitesse de 30 km/h est adaptée pour autant qu'elle soit respectée. Lui-même constate, depuis son jardin, la vitesse des automobilistes franchir le gendarme couché situé devant sa propriété. Il relève que des appareils de contrôle de vitesse sont installés de temps en temps et, malheureusement, la Police intercommunale (ACoPol) n'a pas la compétence d'effectuer des contrôles et surtout d'amender les contrevenants. En effet, c'est un monopole de la Police cantonale, laquelle encaisse aussi les amendes. Pourtant, elle est domiciliée sur le territoire communal. Le Conseil communal va une nouvelle fois intervenir en raison de la demande présentée afin qu'elle accentue les contrôles sur ces routes. Il a toutefois été constaté, au gré des comptages effectués récemment, une amélioration de la situation. Comme partout, il n'est pas possible d'empêcher les automobilistes de ne pas respecter cette limitation.

La parole est demandée par Mme Maria Russo.

Mme Russo repense à l'époque de sa scolarisation primaire où les plus grands partaient 10 minutes plus tôt à l'école et sortaient 10 minutes plus tôt des cours pour faire patrouilleur scolaire. Ne serait-ce pas possible d'appliquer ce système aux endroits où il y a des passages pour piétons, système qui responsabilise également les enfants ?

M. Schneuwly ajoute que dans certaines communes, ce ne sont pas les enfants, mais les parents qui sont patrouilleurs scolaires. La remarque est toutefois intéressante, car Granges-Paccot disposait autrefois de patrouilleurs. Toutefois, la Police cantonale a décrété que ça ne

correspondait plus à aucune utilité. Il est vrai qu'à la place d'un passage de sécurité, il pourrait y avoir quelqu'un qui se mette à disposition pour augmenter la sécurité des élèves. M. Schneuwly remercie Mme Russo pour les soucis exprimés et passe la parole à Mme Gaëlle Brügger.

En réponse à ce qui a été soulevé par rapport aux déplacements d'une école à l'autre ou aux trottoirs trop étroits, Mme Brügger fait remarquer qu'un sentier a été aménagé le long de la forêt de Chantemerle à Chavully, sentier que les enfants peuvent emprunter sans le danger des voitures et de la circulation. Mme Brügger est applaudie.

M. Schneuwly tient également à signaler qu'un autre sentier est également aménagé à l'arrière du Casino Barrière, lequel sera très sensiblement renforcé dans le cadre des travaux en cours.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 200'000.00 pour la mise en place des différentes mesures d'aménagement d'une zone 30 km/h sur la Rte de Chavully et la mise en conformité des arrêts de bus.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et poursuit avec le chapitre des divers.

### 3. **DIVERS**

#### ***Fusion du Grand Fribourg***

Comme la population le sait certainement, M. Schneuwly rappelle que le dimanche 26 novembre 2017, elle sera appelée à élire les membres qui intégreront l'assemblée constitutive de la fusion du Grand Fribourg. Des listes pourront et devront être déposées jusqu'au lundi 16 octobre 2017 à 12.00 au plus tard à l'Administration communale. Un tout-ménage informant la population de la procédure va être distribué prochainement. En ce qui concerne le Conseil communal, la Commune de Granges-Paccot ayant droit à 3 représentants dans cette assemblée constitutive dont l'un est désigné par le Conseil communal, ce dernier a décidé, à l'unanimité, d'attribuer ce mandat à sa Vice-Syndique, Mme Marjorie Jaquet qu'il remercie d'avoir accepté cette fonction supplémentaire. Les 2 autres candidatures suivront en fonction du vote populaire du dimanche 26 novembre 2017.

#### ***Complexe scolaire de Chavully***

M. Bernard Emonet s'exprime cette fois en tant que Responsable d'établissement scolaire puisqu'il a eu la joie et le bonheur d'entrer dans cette nouvelle Ecole de Chavully. C'est un véritable bijou tant au niveau architectural que pédagogique. Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'une adaptation des moyens d'enseignement au service du corps enseignant et des enfants. Il tient, de la part des enseignants, des élèves et de sa part, à adresser un tout grand merci aux architectes, aux autorités communales pour le suivi de cette construction, mais le plus important ce soir est de s'adresser à l'Assemblée qui représente les citoyens de Granges-Paccot. Il remercie la population de Granges-Paccot, laquelle a donné son aval pour ce projet magnifique. M. Emonet est applaudi.

#### ***Pétition***

M. Marc André Miserez a des papiers à remettre au Conseil communal et se permet de venir à lui. La pétition en question comporte 276 signatures, ce qui n'est pas beaucoup, mais ce qui représente 7.5% de la population de notre Commune. En vertu de l'art. 17 al. 1 de la Loi sur les communes et de l'art. 8 de son Règlement d'application, M. Miserez dépose une proposition s'annonçant ainsi : « Qu'il plaise au Conseil communal de Granges-Paccot d'étudier la création de lignes de bus scolaires dans la Commune qui desserviront au moins le quartier de Chamblieux et le Plateau d'Agy. Qu'il plaise également audit Conseil de faire rapport à fins de décision sur cet objet à l'Assemblée communale dans les meilleurs délais. » Bien sûr, il faut étayer un peu tout ça, M. Miserez ayant déjà beaucoup parlé, il va faire le petit exercice de se taire pendant 2 secondes. M. Miserez marque un silence de 2 secondes. Il relève que 2 secondes viennent de s'écouler durant lesquelles il ne s'est pas passé grand chose, mais il faut imaginer ces 2 secondes au volant d'une voiture lancée à 50 km/h. 2 secondes d'inattention au volant arrive à tout le monde : un SMS, un changement de station à la radio, contrôler qui chante la chanson qui passe à la radio dont on croit reconnaître le chanteur, le soleil qui éblouit, un ami qui passe sur le trottoir. Pendant ces 2

secondes, le véhicule lancé à 50 km/h va parcourir 28 mètres, distance qui représente la longueur de la salle de sports de Chantemerle. C'est 28 mètres pendant lesquels les automobilistes ne sont plus au volant d'une voiture, mais lancés dans un projectile aveugle et non dirigeable. Lors d'un choc à 50 km/h entre un piéton et une voiture, le piéton a exactement 3 chances sur 10 d'en sortir vivant sans compter qu'il restera amoché pour le restant de ses jours. Comme les citoyens viennent de voter une zone 30 km/h, il ne s'agit pas d'une vitesse à 50 km/h. D'ailleurs, un mois après la rentrée, il était temps. Mais le chemin de l'école pour les enfants n'est pas uniquement le tracé Chavully-Chantemerle qui va être mis en zone 30 km/h, et reste conscient que ce genre de mise en zone est compliquée, le SMO régissant les règles. S'il prend l'exemple du quartier de Josaphat dans lequel il est domicilié, les dangers sont multiples : à la sortie de la Rte de Josaphat sur la Rte d'Agy, il est nécessaire de changer de trottoir, de passer de l'autre côté pour éviter le parking de déchargement d'Interio SA, de marcher une cinquantaine de mètres sur le trottoir, de traverser à nouveau pour atteindre le passage pour piétons qui mène sur un axe où circulent les bus, les camions et les voitures sur une zone qui n'est pas en zone 30 km/h. Accessoirement, en partant du bas du quartier de Josaphat, il y a pas moins de 5 sorties de parking y compris celle du centre commercial Coop. Ce n'est pas tout : il y a aussi la Rte de Chantemerle, la partie qui longe l'autoroute et la descente où les véhicules roulent naturellement assez vite. Sans compter l'embranchement de la Rte du Coteau qui est large. Ce sont des dangers que les adultes ne voient pas de la même manière d'une hauteur d'1m80 par rapport à un enfant de 4 ans. Mais le plus grave, selon lui, c'est la Rte de Morat et ses 30'000 véhicules journaliers. M. Egger qui avait constaté des dépassements de vitesse sur la Rte de Chantemerle, que dire de ceux de la Rte de Morat. M. Schneuwly a rappelé que la Rte de Morat comporte 2 passages sécurisés, mais un passage pour piétons est-il vraiment sécurisé ? Les statistiques du bureau des accidents révèlent, pour 2016, 15 morts et 250 blessés graves sur des passages sécurisés. Alors si ces passages étaient vraiment sécurisés, pourquoi tant de communes creusent des passages sous voie ou aménagent des passerelles aériennes à proximité des écoles ? Finalement, la question qui occupe l'esprit de M. Miserez ce soir est assez simple et tient exactement en 11 mots : « Acceptons-nous de faire courir de tels risques à nos enfants ? ». M. Miserez croit que poser la question, c'est y répondre. Il aborde ensuite le sujet de ces fameux bus scolaires. Avoir une ligne de bus scolaire reconnue, il le sait et il va l'entendre répéter tout à l'heure, dépend d'un certain nombre de critères, en particulier ceux de la distance et de la dangerosité. Au niveau de la distance, à Granges-Paccot, ce sera difficile même s'il pense qu'en venant depuis le quartier de Chamblieux-Parc, il n'y a pas moins de 2.5 km. M. Schneuwly a aussi fait remarquer aux journalistes de La Liberté que pour les habitants du Plateau d'Agy, l'Ecole de Chavully est 400 m plus près de celle de Chantemerle, ce qui est exact. En revanche, depuis Chamblieux-Parc, c'est 400 m de plus. Il reste le critère de la dangerosité et M. Miserez pense que les quelques exemples qu'il a donnés suffisent à convaincre que le chemin de l'école est dangereux pour des enfants de 4 ou 5 ans. Il prend comme exemple la commune voisine de Givisiez, dont l'âge d'or au début du XXème siècle a été évoqué, laquelle a créé une ligne de bus scolaire pour le quartier de La Faye avec une distance de 1.5 km par rapport à l'école, donc hors des critères de distance pour une ligne reconnue. Peu importe, la Commune de Givisiez l'a fait, car elle considère qu'il est trop dangereux pour des enfants de traverser un passage à niveau. Alors s'il n'est pas possible à Givisiez de traverser un passage à niveau pour un enfant de 5 ans, pourquoi à Granges-Paccot il serait possible, pour un enfant du même âge, de traverser la Rte de Morat. Toutefois, toute cette discussion semble, aux yeux de M. Miserez, petite voire même sordide, car il est question d'argent comme si la vie, la santé et la sécurité des enfants avaient un prix. Il est évident qu'ils n'en ont pas. Le dernier sujet que M. Miserez souhaite aborder est celui du bilan carbone qui est à la mode et qui a des raisons de l'être. Il n'est pas nécessaire de faire de très longues études pour se rendre compte que même une trentaine de parents-taxis émettent d'avantage de CO2 qu'un ou deux bus scolaires. Il rappelle que le CO2 est responsable du réchauffement climatique ; tout le monde a pu voir récemment les images de Bondo ou celles de la Floride, du Texas et des Antilles. Ces événements climatiques extrêmes seront de plus en plus fréquents. Même si le problème ne sera pas réglé à Granges-Paccot, c'est un combat que toute l'humanité doit mener et où chaque petit geste compte comme ce soir en ce qui concerne la proposition de lignes de bus scolaires. Chaque voix compte et c'est pourquoi M. Miserez encourage à voter cette proposition. M. Miserez est applaudi.

M. Schneuwly remercie M. Miserez, lequel va sans doute être déçu voire frustré, car il est obligé de faire un peu de droit. M. Schneuwly doit réagir, car il n'a jamais été question d'argent dans cette salle quant aux demandes présentées. A titre personnel et au nom du Conseil communal, M. Schneuwly ne peut pas accepter les adjectifs tels que « petit » et « sordide ». Il ne demande pas à M. Miserez de les retirer, l'émotion le faisant sûrement parler, mais à l'égard des personnes qui se dévouent pour cette Commune depuis de nombreuses années, ce n'est pas agréable à entendre et il le regrette. Le Conseil communal est confronté à 2 demandes : l'une est fondée sur

la loi du 21 mai 1987 sur le droit de pétition, renvoyant M. Miserez à l'art. 10 de la Loi sur les communes qui définit les attributions de l'Assemblée communale, la pétition ne faisant pas partie des attributions de l'Assemblée communale et ne donne pas lieu à un vote. Le Conseil communal accuse réception, ce soir, officiellement, du dépôt de cette pétition qui est une demande de procéder à une étude, laquelle devra être faite avant qu'une décision puisse intervenir. Cette demande est adressée au Conseil communal qui en accuse réception et qui répondra dans les limites de la loi sur le droit de pétition. Il remarque que la pétition ne fixe pas de délai pour cette réponse, mais relève qu'il n'est pas dans les habitudes du Conseil communal de faire traîner les choses. Il rappelle seulement à ceux qui s'intéressent à la natation qu'il y avait une pétition comportant 12'000 signatures pour la création d'une piscine, la population devant actuellement toujours se contenter de celle de la Motta. Le Conseil communal tâchera d'être plus efficace, mais n'entrera pas ce soir sur le fond de la pétition. Quant à la proposition faite, il renvoie M. Miserez à l'art. 17 de la Loi sur les communes : « Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'Assemblée... » A ce stade, M. Schneuwly constate qu'il y a déjà un petit problème, car sa proposition ne relève en soi pas de l'Assemblée. « ... Celle-ci décide séance tenante ou lors de la prochaine séance s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'Assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. » M. Schneuwly relève que le Conseil communal accuse réception aussi bien de la pétition que de la proposition et qu'une étude va être menée. Il rappelle aussi au niveau de l'étude que les objets ont été étudiés sérieusement. M. Miserez parle en terme de carbone et de sécurité, M. Schneuwly précise qu'il existe des principes de l'activité administrative qui régissent notre état démocratique. Il explique le principe de la légalité qui veut que la loi doit être appliquée, le principe d'égalité de traitement afin que chaque citoyen de cette Commune soit traité de la même manière, le principe de proportionnalité et celui de la subsidiarité qui veut que chaque être humain doit faire lui-même ce qu'il n'est pas obligé de demander à la collectivité. Ce sont des principes qui seront examinés dans le cadre de l'étude demandée. Au niveau du Conseil communal, aucune réponse ne sera donnée ce soir puisque ce qui est demandé est de procéder à une étude, une réponse circonstanciée devant suivre. Le Conseil communal agit dans le cadre de ses strictes compétences.

M. Miserez comprend alors que la proposition n'a même pas besoin de faire l'objet d'un vote, la population pouvant compter sur l'engagement du Conseil communal de procéder à une étude sur la création de lignes de bus scolaires dont tout le monde peut prévoir qu'elle conclura au fait que ce n'est ni nécessaire, ni indispensable, ni obligatoire, ni financièrement supportable. Il profite pour revenir sur les termes « petit » et « sordide » qu'il a utilisés ; il s'agissait de l'attitude qui consiste à discuter, à monnayer, il n'y avait absolument aucune attaque personnelle contre qui que ce soit. M. Miserez demande à nouveau s'il y aura un vote.

M. Schneuwly répond que s'il y avait un conflit entre les proposant et le Conseil communal, il pourrait y avoir un vote, mais ce n'est pas le cas. M. Miserez en déduit que la proposition est acceptée sans vote. M. Schneuwly tente de répondre à cette remarque, mais est coupé par M. Miserez qui relève que M. Schneuwly s'est exprimé en juriste en faisant toute une explication sur le droit de pétition que M. Miserez connaît aussi bien que lui. La seule obligation qu'a une autorité face à une pétition est d'en prendre connaissance. Elle peut ensuite en faire, comme il l'a dit dans son message, des cocottes en papier. M. Miserez ne le cache pas, la pétition servait à attirer du monde à cette assemblée dont certaines personnes s'attendaient à pouvoir s'exprimer, éventuellement voter, sur la question de charger le Conseil communal d'étudier une solution de lignes de bus scolaires. Donc s'il comprend bien, le Conseil communal va de toute façon étudier sa proposition ? M. Schneuwly explique qu'une étude plus large doit se faire concernant le problème soulevé. Le bus scolaire est une chose, mais d'autres questions gravitent autour du bus scolaire. En effet, M. Benjamin Laville était intervenu au sujet de billets de bus qui pourraient être mis à la disposition des enfants, intervention qui fait partie du même lot. Le Conseil communal doit veiller à respecter la loi et l'égalité de traitement de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de cette Commune. Cette étude sera faite, la Commune va recourir à des spécialistes, car aucun Conseiller communal n'est ingénieur de trafic.

M. Miserez tient à demander une dernière chose, M. Schneuwly, en fin juriste, pouvant y répondre facilement. Si M. Miserez connaît bien sa Loi sur les communes, une proposition votée par l'Assemblée donne au Conseil communal un délai d'une année pour y répondre ? Or ce soir, rien n'a été voté. M. Miserez demande donc s'il est possible de connaître dans quel délai cette étude va être présentée.

M. Schneuwly répond que le délai est d'une année.

### **Marché de Noël 2017**

Mme Silvia Degex, Présidente du Marché de Noël de Granges-Paccot, annonce que le traditionnel Marché de Noël aura lieu le samedi 25 novembre 2017 dès 10.00 au Complexe de Chantemerle et sous le préau. Elle espère rencontrer les mêmes personnes présentes à cette Assemblée communale. Elle rappelle que les bénéfices engendrés par ce Marché ne sont pas destinés à la caisse communale ou à celle du Comité d'organisation, mais à des œuvres sociales régionales. Cette manière de procéder est pratiquée depuis sa création, soit depuis 15 ans. 40 exposants se sont inscrits pour l'édition 2017 ce qui signifie que le Marché est d'ores et déjà complet. Elle donne rendez-vous à l'Assemblée à cet événement qui a lieu dans exactement 2 mois.

### **Complexe scolaire de Chavully**

M. Vedat Dagli demande à M. Bernard Emonet, Directeur des écoles, comment un enfant de 4 ans, domicilié à la Rte de Josaphat, peut se rendre à pied dans la nouvelle école.

M. Emonet remercie M. Dagli pour le titre attribué, mais précise qu'il est Responsable d'établissement scolaire et non Directeur. En effet, il n'a pas le titre de Directeur, mais est à la tête d'une direction. M. Emonet poursuit en relevant qu'il n'a jamais dit qu'un enfant de 4 ans, habitant le quartier de Josaphat, devait se rendre à pied à l'école. En revanche, il encourage la population à organiser des Pédibus, ce qui serait une bonne initiative. M. Emonet est applaudi. M. Emonet précise toutefois à ce sujet qu'il ne se mêle pas des Pédibus, cette organisation étant l'affaire des parents. Il a constaté que les Pédibus fonctionnent très bien durant 3-4 mois et après, ça s'essouffle. Donc en cas d'enthousiasme, il incite les parents à organiser des Pédibus, car ça fonctionne à condition d'anticiper et de renouveler les forces. M. Emonet est toutefois étonné par la remarque de M. Dagli, car lors de la rentrée scolaire 2017-2018, le jeudi 24 août dernier, il s'est adressé aux parents et aux enfants à 8.00, à 9.00 et à 13.00, ces derniers ayant l'air d'avoir compris le fonctionnement des transports et M. Emonet n'a, à ce jour, jamais reçu de plaintes à ce sujet. Il a fallu qu'il entende parler de cette pétition pour savoir que cela n'allait pas. M. Emonet est applaudi.

M. Dagli reprend la parole et demande à M. Emonet comment il est envisageable de faire marcher un enfant de 4 ans durant 20 à 25 minutes le matin, des calculs ayant été effectués. Il aimerait savoir sur quoi il se base pour justifier de faire marcher un enfant durant autant de temps; un enfant de 4 ans n'a pas besoin de maigrir.

M. Schneuwly juge qu'il n'est pas utile de poursuivre le discours, un enfant de 4 ans pouvant être conduit en voiture, ce qui représente d'ailleurs la réalité d'aujourd'hui. En parlant du Pédibus, M. Schneuwly tient à féliciter les habitants du Ch. de la Croix dont il a appris qu'un système Pédibus avait été mis en place. Il tient à le signaler, car il s'agit d'un bel effort salubre. Il rappelle au sujet du Pédibus que la Commune se tient à l'entière disposition des citoyens pour la mise en place d'un système de Pédibus, mais qu'il sera fait appel à la solidarité afin que cela fonctionne.

La parole est donnée à M. Joaquim Fernandes Pinto.

M. Fernandes Pinto, domicilié également à la Rte de Josaphat, papa d'enfants heureusement âgés de 13 ans et pouvant se déplacer à pied, trouve qu'il est normal que les parents de son quartier, ayant des enfants en bas âge, lesquels doivent se rendre à pied à l'école, soient inquiets. Il sent un certain dénigrement de la part de l'Assemblée à ce sujet, ce qu'il trouve dommage de la part de la collectivité de Granges-Paccot dont il fait partie. Il demande plus de complaisance. M. Fernandes Pinto est applaudi.

M. Miserez prend la parole – il dit lui-même ne pas pouvoir s'empêcher de « la ramener ». M. Schneuwly a raconté tout à l'heure une très belle histoire qu'il ne connaissait pas sur la Commune. M. Miserez n'est pas originaire de Granges-Paccot, mais souhaite en raconter une autre. Sa mère habitait la plaine du Rhône à St-Triphon. Elle se rendait à l'école à Ollon qui se trouve à 5 km de St-Triphon, des sabots en bois aux pieds. Comme elle venait d'une famille pas très riche, en hiver, elle mettait de la paille dans ses sabots pour avoir moins froid. C'est l'époque où les enfants du village se réunissaient une fois par jour pour voir passer la voiture du docteur sur la route, car il y en avait qu'une seule. Actuellement, nous sommes au XXIème siècle. Si un enfant

doit se rendre à l'école à pied et que sa maman doit l'accompagner, car il a 4 ans, il rappelle que la Police cantonale – puisque M. Schneuwly affectionne les règlements et les lois – considère qu'avant 7 ans, un enfant ne doit pas être laissé seul sur un trottoir. Il n'est pas contre le Pédibus, mais quand des quartiers sont composés de mères célibataires, de gens qui travaillent et pas forcément à Fribourg et qui doivent se rendre tôt au travail le matin, il demande à prendre conscience qu'il y a un voire plusieurs problèmes.

La parole est donnée à Mme Margaux da Silva Carneiro.

Mme da Silva Carneiro, domiciliée à l'Allée de Reynold, relève la problématique du passage pour piétons situé en face de la station Migrolino. En effet, lorsque les automobilistes débouchent de la Rte de Chantemerle sur la Rte de Morat, ils ne voient pas forcément la présence du feu rouge. Depuis la rentrée scolaire, il lui est déjà arrivé à 3 reprises de retirer son fils lorsque des véhicules passent. Elle demande s'il existe une solution, comme déplacer ce passage sécurisé.

M. Schneuwly demande si Mme da Silva Carneiro est au courant de la raison de la présence du « stop » à cet endroit et si elle connaît la signification d'un tel marquage. Mme da Silva Carneiro répond spontanément que cela sert à s'arrêter. M. Schneuwly demande alors le nombre d'automobilistes appliquant strictement ce « stop ». Il y en a peu et il serait temps de demander plus d'égard de la part des automobilistes, car c'est un problème. M. Schneuwly explique que le passage pour piétons a été mis à cet endroit, car une étude, encore une fois, a décidé qu'il ne pouvait pas être placé ailleurs. Selon M. Schneuwly, le réel problème provient des automobilistes qui « coulent » ce « stop ». Il prend toutefois bonne note de cette remarque.

M. André Kurzo, domicilié dans le quartier des Grives, auparavant domicilié dans le quartier du Coteau où une passerelle a été construite, relève que ses enfants se sont toujours rendus à pied à l'école. Lorsqu'il était enfant, il habitait le quartier du Jura à Fribourg et parcourait à pied toute la Rte du Jura depuis l'étang jusqu'au Grillon. Ses parents n'allaient pas le mener à l'école. A l'heure actuelle, il y a les voitures, c'est moderne. Selon lui, un enfant peut très bien marcher 20 minutes. Pour traverser la Rte de Morat, il ne doit pas être seul sur la route, mais accompagné d'un grand frère, d'une fille au pair ou de ses parents. Il a aussi la possibilité d'aller jusqu'au Casino et d'emprunter le sentier passant sous la Rte de Morat. En marchant dans le quartier, il est possible de constater que des chemins mènent jusqu'à l'école sans forcément être sur la route cantonale.

Mme Myriam Riedo explique qu'il y a une quinzaine d'années, un système de Pédibus fonctionnait entre la Rte du Château et la Rte des Grives. Elle relate qu'il est arrivé, une fois, ne pas avoir de solution pour un demi jour. L'AES l'a bien dépannée pour aller travailler tôt et son enfant a été pris en charge en toute sécurité. Mme Riedo est applaudie.

M. Benjamin Laville se sent à l'aise pour intervenir puisque déjà, le 1<sup>er</sup> avril 2015, il avait posé une question ayant trait à la problématique de la sécurité, à savoir l'adaptation des horaires d'école par rapport aux horaires de la ligne de bus numéro 9. Ce qu'il souhaite exprimer est qu'il ne faut pas mettre en opposition des vues. Il y a une problématique présentée et il accueille favorablement la prise de position de M. Schneuwly, à savoir qu'une étude sera menée. Finalement, cette problématique doit aussi être vue dans sa globalité, à savoir qu'il y a effectivement un nouvel établissement, l'établissement scolaire de Chantemerle étant maintenu pour les 7H et les 8H. Il relève que les gens de sa génération ont vécu à une autre époque avec un autre système, avec un autre mode de vie. Mais à l'époque, quelle était la densité du trafic lorsqu'il se rendait à l'école ? Cet élément doit aussi être mis en perspective. Aujourd'hui, il y a une densification du trafic, des automobilistes empruntent les routes communales limitées à 30 km/h pour rejoindre d'autres endroits de l'Agglomération, des automobilistes accélèrent à proximité des ralentisseurs pour passer avant le véhicule qui lui est à 30 km/h, etc. Il pense qu'il faut également mettre en perspective le fait que certains pourraient bénéficier d'un transport, dans des conditions encore à définir, les parents pouvant être amenés à participer aux coûts. Il relève également que des services tels que l'AES seront peut-être moins utilisés si un service de bus est mis en place, service qui semble aujourd'hui à la limite de son mode de fonctionnement et lequel serait déchargé. Cette approche doit donc être faite dans sa globalité et il accueille favorablement le principe que le Conseil communal va étudier sérieusement cette proposition d'intégrer des lignes de bus scolaires. Pour conclure, il relève que la prise en charge des enfants est aussi un élément très important pour la carte de visite d'une commune. C'est ainsi que fonctionne la société actuelle : les parents ne s'installent pas dans une commune uniquement parce qu'il y a une belle école équipée de moyens didactiques modernes, mais également parce qu'il y a une prise en charge performante et moderne des enfants. M. Laville est applaudi.

Mme Myriam Riedo n'aime pas du tout l'utilisation du terme « nous les parents-taxis ». Tout le monde a pu lire et relire que le plus dangereux pour les enfants ce sont les véhicules des parents. Elle en a elle-même fait l'expérience avec sa fille qui se rendait toujours à pied à l'école jusqu'en 5H. Sa fille n'est pas passée sous une voiture, mais son ami devant elle est passé sous la voiture et a eu la chance de n'avoir qu'un pied de cassé. Sa fille a dit : « maman, tu m'as toujours appris à regarder les gens qui conduisent et je me suis arrêtée ». Elle le répète, les parents-taxis sont dangereux. Mme Riedo est applaudie.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour sa participation active.

La séance est levée à 21.30 et M. Schneuwly invite l'Assemblée communale à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

La secrétaire communale a.i.

  
Virginie Khuu



Le Syndic

  
René Schneuwly